

BOUCHARD-TAYLOR LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS

Québec renforce l'égalité des sexes

Ce droit n'aura toutefois pas préséance sur la liberté de religion

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — L'égalité entre les hommes et les femmes ne primera pas la liberté de religion, contrairement à ce qu'avait promis le gouvernement Charest. Le projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale modifie toutefois la Charte québécoise des droits et libertés pour affirmer que l'égalité des sexes est une valeur fondamentale.

La ministre de la Condition féminine, Christine St-Pierre, renonce à donner préséance à ce droit, une idée qui avait été décriée par le Barreau du Québec notamment.

« Il n'y a pas de hiérarchie des droits dans ce que nous faisons aujourd'hui. Cette question a été étudiée par nos avocats sous toutes les coutures », a-t-elle affirmé en conférence de presse, hier.

Dans le préambule de la Charte, le gouvernement ajoute l'égalité des sexes dans les valeurs qui constituent « le fondement de la justice, de la liberté et de la paix » au Québec.

Il introduit également un nouvel article, une clause interprétative, affirmant que « les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes ». Cette clause s'inspire de l'article 28 de la Charte canadienne. Les juges devront tenir compte du principe de l'égalité des sexes dans l'évaluation des causes qu'ils entendront, a plaidé le ministre de la Justice, Jacques Dupuis.



« Il n'y a pas de hiérarchie des droits dans ce que nous faisons aujourd'hui. Cette question a été étudiée par nos avocats sous toutes les coutures », a affirmé hier la ministre québécoise de la Condition féminine, Christine St-Pierre. Derrière elle, le ministre de la Justice, Jacques Dupuis.

PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE CANADIENNE

Une portée essentiellement symbolique

Sous sa forme actuelle, la Charte québécoise garantit déjà l'égalité entre les femmes et les hommes en interdisant la discrimination fondée sur le sexe. Mais Québec a tenu à renforcer cette valeur à la suite de la controverse entourant les accommodements raisonnables. « C'est un message très fort qu'on envoie », a lancé Christine St-Pierre.

Or, selon un avis émis par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles que *La Presse* a obtenu, « le projet de loi a une portée essentiellement symbolique ». Il aura « un effet de renforcement symbolique en rendant plus explicite la logique même de l'ensemble de la Charte », indique le sous-ministre Marc Lacroix dans une lettre datée du 3 décembre. Cet avis souligne d'ailleurs que le

ministère de la Culture et de la Condition féminine a eu raison d'écarter l'ajout d'un article à la Charte « mentionnant explicitement la préséance du droit à l'égalité entre les hommes et les femmes en cas de conflit avec d'autres droits et libertés ».

La présidente du Conseil du statut de la femme, Christiane Pelchat, se réjouit du projet de loi. C'est à la suite d'un avis rendu par cet organisme que le gouver-

nement Charest s'était engagé à modifier la Charte. La présidente de la Fédération des femmes du Québec, Michèle Asselin, croit que ce projet de loi apporte « un outil de plus » pour faire respecter l'égalité de sexes. La Ligue des droits et libertés déplore que le projet de loi se limite à « réaffirmer l'égalité des sexes déjà garantie par la Charte ».

Les chefs de l'ADQ et du PQ, Mario Dumont et Pauline

Marois, se disent favorables au projet de loi. Mais selon M^{me} Marois, le gouvernement devrait aller plus loin et ajouter d'autres valeurs fondamentales à la Charte, comme la prédominance du français et la laïcité des institutions. Et un nouveau droit devrait être créé: le droit à l'apprentissage du français, une disposition contenue dans son projet de loi sur l'identité québécoise.

Les juristes sont rassurés par le projet de loi

HUGO FONTAINE

Les juristes sont rassurés par le revirement du gouvernement Charest, qui ne donnera pas préséance au droit à l'égalité entre hommes et femmes dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Très acerbé lorsque le gouvernement a dévoilé ses premières intentions, Julius Grey est satisfait du projet de loi présenté par la ministre Christine St-Pierre, hier. L'avocat craignait une hiérarchisation des droits, mais la formulation de la proposition de la ministre évite cet écueil, selon lui. Le changement proposé pré-

voit que tous les droits et libertés sont garantis également aux hommes et aux femmes.

« Nous n'allons pas promulguer un amendement qui rendra un droit plus fondamental qu'un autre », se réjouit M^c Grey.

Le bâtonnier du Québec, Michel Doyon, avait un peu les mêmes craintes que Julius Grey. « Nous sommes très rassurés. »

Un éléphant qui accouche d'une souris

« C'est loin de ce à quoi le discours politique nous préparait », souligne Stéphane Beaulac, professeur agrégé à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

« C'est la montagne qui accouche d'une souris. » Le gouvernement propose des modifications très symboliques, selon M. Beaulac. « Un tribunal ne pourra pas fonder une décision sur cela. »

Stéphane Beaulac note aussi que l'article proposé (49.2) « ressemble étrangement » à l'article 28 de la Charte canadienne, voulant que les droits et libertés « sont garantis également aux personnes des deux sexes ».

Selon Michel Doyon, le changement aura une valeur éducative. « Ça éclaire la compréhension de la population face à la question de l'égalité des droits. En ce sens, je crois que le gouvernement a bien agi. »

www.raymondweil.com

shine

RAYMOND WEIL
GENÈVE

EVEREST
CHERBAKA
Joailliers • Bijoutiers Depuis 1950

8910, BOULEVARD LAJEUNESSE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 1R9
Téléphone 514-388-5358 Fax 514-388-2562
WWW.EVEREST1950.COM

SANS LIGNE ROUGE

Le blogue de François Gagnon sur lapresse.ca

Ski de Fond Le Spécialiste

Touring Course Hors piste

Grand choix de vêtements et accessoires
Rabais sur équipement complet
Cliniques de fartage

André Jac Sport
5520, boul. des Laurentides, Laval
450 622-2410 / 800 997-2410 / andrejac.com

CONCOURS DIA DAS MONTRAS - VITRINE SUR LA "MAIN" 2007

FEU VERT SUR LA "MAIN"

STATIONNEMENT GRATUIT!

À GAGNER

- Un voyage pour 2 aux Açores, Portugal
- Week-ends de rêve sur la "Main"! Une semaine de certificats cadeaux des commerces du boulevard et une nuit au complexe W&L Opax.

Les tirages auront lieu lors du Bal de la "Main" le 19 décembre à 20h au bar Rouge - 3604 boulevard Saint-Laurent.

Pour les règlements du concours et autres informations: www.boulevardmain.com - 514 288 0334

Votez pour la plus belle vitrine parmi les 10 finalistes suivants. Déposez votre coupon dans les boîtes de scrutin situées chez les 13 finalistes. Date limite: 18 décembre 2007

Frère Alors!, 3487 boulevard Saint-Laurent	Épicerie Rosas, 3950 boulevard Saint-Laurent
Boucanose, 2518 boulevard Saint-Laurent	Zed Objects, 4190 boulevard Saint-Laurent
Au Pain Blanc, 3611 boulevard Saint-Laurent	Nospa, 4100 boulevard Saint-Laurent
Scendèle, 3530 boulevard Saint-Laurent	Serbese, 4421 boulevard Saint-Laurent
Good Rice, 3007 boulevard Saint-Laurent	La Delva, 4403 boulevard Saint-Laurent

LA PLUS BELLE VITRINE (Nom du commerce): _____
 Nom: _____ Prénom: _____
 Courriel: _____
 Adresse: _____ App: _____
 Ville: _____ Code Postal: _____ Tél. résidence: _____

Question d'habileté mathématique (35 x 2) = 35 Acceptez-vous de recevoir de l'information et/ou promotion du boulevard Saint-Laurent? oui/non (à l'effet d'envoi de votre adresse aux plus actifs, 2007)